

Travaux de sécurisation du groupe scolaire et du restaurant scolaire Guy Gérard - Participation de l'État au financement des opérations de sécurisation des écoles

Le rapporteur,

☞ informe que dans le cadre de son plan de lutte contre le terrorisme, le Gouvernement a décidé de subventionner les travaux de sécurisation des écoles par le Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation (F.I.P.D.R.).

Ces crédits sont mis à la disposition des collectivités territoriales et des associations ou organismes gestionnaires des établissements privés sous contrat pour permettre la réalisation de travaux urgents de sécurisation indispensables à la lumière des Plans Particuliers de Mise en Sécurité (P.P.M.S.) et/ou diagnostic de sûreté.

☞ informe qu'une demande de participation auprès de l'État pour les travaux de sécurisation du groupe scolaire et du restaurant scolaire Guy Gérard a été sollicitée pour un montant de dépenses de 11 497,79 € HT, soit 13 797,35 € TTC, correspondant en l'amélioration du système d'alarme anti-intrusion par la mise en place de 13 sirènes complémentaires.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le courrier du Préfet du 19 septembre 2016 lançant un appel à projets en vue de subventionner des opérations de sécurisation des écoles pour 2016,

Considérant l'avis favorable émis par la commission mixte « Voirie, travaux et bâtiments » et « Administration générale et moyens d'information et de communication » lors de sa réunion du 11 octobre 2016 ;

le conseil municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE :

la demande de subvention auprès de l'État correspondant aux travaux de sécurisation du groupe scolaire et du restaurant scolaire Guy Gérard dans le cadre des P.P.M.S. ;

AUTORISE :

le maire à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

VOTE : Unanimité.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,
pour copie conforme,

Le Maire,

Paul Kerdraon.